

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Commune

Installation du Conseil

La séance est ouverte par Jean-Michel DREVET, Maire sortant, qui déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions. Etaient présents Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Erwan BRACCHI, Florence MANDON, Philippe PELLET, Arnaud DUCCELLIER FAUVY, Sylvie SABATIER, Bruno BESANÇON, Pascale CHOTEL, Jean-Michel PIDOLOT

Excusé : Fabien ORCEL

Le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du Maire. M. BONNET-PIRON, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence. Le Conseil a choisi pour secrétaire M. BRACCHI Erwan.

Election du Maire : Conformément à l'article L2122-7 du Code général des Collectivités, chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le résultat du vote a donné le résultat ci-après :

- DREVET Jean-Michel : 14 voix

M. DREVET Jean-Michel a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre des adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. Il propose de créer 4 postes d'adjoints pour ce mandat. Le Conseil approuve la proposition du maire.

Election du 1^{er} adjoint : Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. DREVET Jean-Michel, élu Maire, à l'élection du 1^{er} adjoint. Résultat du vote :

- PERRET Michel : 14 voix

M. PERRET Michel a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 2^e adjoint : Il a été procédé en suite à l'élection du 2^e adjoint. Résultat du vote :

- BERTHIER Marcel : 14 voix

M. BERTHIER marcel a été proclamé 2^e adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 3^e adjoint : Il a été procédé ensuite à l'élection du 3^e adjoint. Résultat du vote :

- GUILLAUD Sébastien : 14 voix

M. GUILLAUD Sébastien a été proclamé 3^e adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 4^e adjoint : Il a été procédé enfin à l'élection du 4^e adjoint. Résultat du vote :

➤ BONNET-PIRON Maurice : 14 voix

M. BONNET-PIRON Maurice a été proclamé 4^e adjoint et a été immédiatement installé.

Désignation des délégués communaux et intercommunaux

Commissions Communales

Finances : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Jean-Michel PIDOLOT, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Bruno BESANÇON et Florence MANDON

Voirie : Jean-Michel DREVET, Benoist CHAMARAUD, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Fabien ORCEL et Philippe PELLET

Urbanisme : Jean-Michel DREVET, Bruno BESANÇON, Sébastien GUILLAUD, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Fabien ORCEL, Michel PERRET et Philippe PELLET

Assainissement : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Fabien ORCEL, Michel PERRET et Philippe PELLET

Bâtiments : Jean-Michel DREVET, Benoist CHAMARAUD, Sylvie SABATIER, Fabien ORCEL, Pascale CHOTEL, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET PIRON, Sébastien GUILLAUD et Philippe PELLET

Communication et Information : Jean-Michel DREVET, Erwan BRACCHI, Philippe PELLET, Pascale CHOTEL, Benoist CHAMARAUD et Sylvie SABATIER

Commission d'appel d'offres :

Pdt : DREVET Jean-Michel

Tit 1 : BERTHIER Marcel

Tit 2 : MANDON Florence

Tit 3 : DUCELLIER FAUVY Arnaud

Sup 1 : PIDOLOT Jean-Michel

Sup 2 : GUILLAUD Sébastien

Sup 3 : PERRET Michel

CCAS :

Pdt : DREVET Jean-Michel

Mbres élus : SABATIER Sylvie, CHOTEL Pascale, GUILLAUD Sébastien et BRACCHI Erwan

Délégués aux syndicats intercommunaux

FOYER LOGEMENT de CHATONNAY :

Tit 1 : GUILLAUD Sébastien

Tit 2 : SABATIER Sylvie

Sup 1 : CHAMARAUD Benoist

Sup 2 : CHOTEL Pascale

SYNDICAT DE LA BOURBRE & SAGE:

Tit 1 : BERTHIER Marcel

Sup 1 : BESANÇON Bruno

SIVU DU GROUPE SCOLAIRE CULIN/TRAMOLE :

Tit 1 : PERRET Michel

Sup 1 : DUCELLIER FAUVY Arnaud

Tit 2 : MANDON Florence

Sup 2 : BESANÇON Bruno

S. E. D. I. (Syndicat D'énergie 38) :

Tit 1 : DREVET Jean-Michel

Sup 1 : PIDOLOT Jean-Michel

Tit 2 : DUCELLIER FAUVY Arnaud

Sup 2 : PELLET Philippe

GYMNASE CHATONNAY :

Tit 1 : GUILLAUD Sébastien

Sup 1 : CHAMARAUD Benoist

Tit 2 : PIDOLOT Jean-Michel

Sup 2 : ORCEL Fabien

SYNDICAT DES EAUX DE L'AGNY :

Tit 1 : BERTHIER Marcel

Sup 1 : PIDOLOT Jean-Michel

Tit 2 : DREVET Jean-Michel

Sup 2 : BONNET-PIRON Maurice

SYNDICAT D'INITIATIVES :

Tit 1 : CHAMARUD Benoist

Sup 1 : CHOTEL Pascale

Tit 2 : SABATIER Sylvie

Sup 2 : BRACCHI Erwan

Délégués Communauté de Communes

Tit : Jean-Michel DREVET

Sup : Michel PERRET

Délégués divers

Délégué Téléalarme : CHOTEL Pascale

Délégué sécurité Routière : DREVET Jean-Michel

Délégué Pompes Funèbres : DREVET Jean-Michel

Indemnités du maire et des adjoints : Suite à l'installation du nouveau conseil municipal, il convient de procéder au vote des indemnités du maire et des adjoints.

Le conseil municipal, décide d'accorder l'indemnité au taux maximale au maire ainsi qu'aux adjoints.

Délégation permanente au maire : M. le maire rappelle que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire un certain nombre de missions, dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes et ce pour la durée de son mandat, et sous réserve d'en rendre compte a posteriori à l'assemblée.

Après en avoir délibéré le conseil autorise M. le Maire à prendre pour la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux ainsi que ceux de fournitures et services lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir